

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,
le sept décembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

OBJET ☞ **N° 2023_07_12_1**

☞..... Remplacement d'un Conseiller Municipal - Nouvelle installation.

Date de la convocation

▪ 1^{er} décembre 2023

Présents

M. BOUTLEUX Guy, Mme BARDEAUX Sandrine, M. JOUGLEUX Jean-Luc, Mme DUQUESNE Cécile, M. JOLIE Pascal, Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mmes NOURTIER Fabienne, BAILLARD Sylvie, LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, NOËL Laure, MM. LEPRETRE Médéric, SENEAL Yannick, MARLOT Loïc, Mme ROUSSEAU Marie-José, MM. LAMIRAND Christophe, SERGENT Didier, Mme REBOUL Sophie, M. IVART Yves.

Absents excusés ayant donné procuration

M. BUTCHER Gérard	à	M. BOUTLEUX Guy
Mme DREUSLIN Estelle	à	Mme BARDEAUX Sandrine
Mme GUILLOU Elodie	à	Mme DUQUESNE Cécile

Absentes excusées sans procuration

Mme SAUVAGE Edith
Mme DAUSQUE Ludivine

Absents non excusés

Mme HEMBERT Axelle
M. PORTUESE Aurélien

A été nommée Secrétaire de Séance

Mme Sandrine BARDEAUX

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**REPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL
NOUVELLE INSTALLATION**

Vu l'article L. 270 du Code Electoral qui prévoit que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège est devenu vacant quelle que soit la cause ;

Considérant la vacance de poste laissée par Monsieur Joël FERNAGUT, Conseiller Municipal ;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la vacance du siège de Conseiller Municipal a eu pour effet immédiat de conférer à Madame Laure SARCHE la qualité de Conseillère Municipale comme suivant le dernier élu de la liste « Ensemble soyons Wimereux », et que suite à une convocation écrite, cette dernière a renoncé, par écrit le 02 octobre 2023, à exercer les fonctions de Conseillère Municipale.

Cette renonciation à siéger au sein du Conseil Municipal de la Ville, a eu pour effet immédiat de conférer à Monsieur Yves IVART la qualité de suivant de la liste « Ensemble soyons Wimereux », et que suite à une convocation écrite, ce dernier a accepté, par écrit le 02 octobre 2023, d'exercer les fonctions de Conseiller Municipal.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à l'installation immédiate au sein de l'Assemblée délibérante de Monsieur **Yves IVART** en qualité de Conseiller Municipal.

Pour extrait certifié conforme,

#signature#